

Paris le 23 Septembre 1954

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

à

MONSIEUR GUY LA CHAMBRE  
MINISTRE D'ETAT CHARGE DES RELATIONS  
AVEC LES ETATS ASSOCIES

a/s Réétablissement des Français  
d'Indochine dans les territoires  
français d'outremer.

AN cours de notre entretien du 21 Sep-  
tembre vous avez évoqué la possibilité de transférer un  
certain nombre de familles françaises du Nord Vietnam dans  
des territoires français d'outremer. Cette solution me pa-  
rait intéressante. Parmi les Français et les Eurasiens de  
citoyenneté française désireux de quitter la zone qui va  
passer sous le contrôle de la République démocratique du  
Vietnam, il doit en effet y avoir des travailleurs capables  
de participer au développement de certains territoires tels  
que la Nouvelle Calédonie, Madagascar, la Guyane ... Une  
fois transplantés dans l'un de ces pays, ces immigrants  
peuvent devenir des éléments intéressants pour la pénétra-  
tion française et nous sommes assurés qu'ils ne feront

## MINISTÈRE DES RELATIONS

AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

pas cause commune avec les autochtones.

Encore faudrait-il qu'une telle opération soit faite avec discernement. Les Français ou Eurasiens devraient être choisis avec soin, compte tenu de leurs goûts et de leurs aptitudes. Leur implantation dans les territoires où ils seraient transférés devrait être préparée afin de donner les meilleures chances aux nouveaux arrivés. Enfin, des moyens suffisants devraient être mis à leur disposition, par exemple sous forme de prêts à long terme, afin de leur permettre de construire des exploitations rentables et de subsister jusqu'à ce que leur activité leur donne les moyens de vivre.

Une étude détaillée doit donc être faite avant que le Gouvernement puisse prendre position d'une manière définitive. Elle intéresse non seulement votre Département, mais encore ceux de la France d'outremer et éventuellement de l'Intérieur, ainsi que dans un second temps, le Ministère des Finances. Ces études devraient être accomplies d'extrême urgence, afin de mettre nos représentants en Indochine en mesure de faire à temps des propositions précises aux intéressés ./.

*Mudis-France*

MOTION DE PROTESTATION  
-----

180-1  
199

LES ONZE ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES FRANÇAISES AU SUD VIET NAM (1) réunies à Saïgon, le 11 mai 1955, ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

- considérant que des campagnes de presse, visiblement inspirées et orchestrées, insultant quotidiennement les Français et qualifiant de SOLDATS ÉTRANGERS les seuls hommes du Corps Expéditionnaire, dont cent mille cependant sont morts pour le Vietnam,
- considérant que l'absence de toute mesure a conduit certains fouilles locales à comparer la Mère-Patrie à une "respectueuse",
- considérant que des tracts tendancieux et mensongers sont continuellement distribués en ville, constituant d'inqualifiables excitations à la haine et appels au meurtre contre les Français,
- considérant que ces manifestations hostiles, encouragées par les Américains, n'ont pu aboutir, grâce au dispositif de sécurité mis en place par le Général Paul ELY, Commissaire Général de France et Commandant en Chef en Indochine, et grâce aussi au bon sens de la masse laborieuse vietnamienne qu'une telle propagande incendiaire ne manque pas d'inquiéter profondément,
- considérant que les Américains s'ingénient à envenimer - pour des fins mercantiles, dont les conséquences échappent à leur politique à courte vue - les relations entre Vietnamiens et Français allant même jusqu'à user de procédés indignes d'un grand peuple,
- considérant que ces étranges alliés n'ont pas hésité récemment à publier un libelle déniant à l'Armée Française toute qualification à entretenir l'Armée Vietnamienne, en raison du désastre de Dien-Bien-Phu, tandis que l'Armée Américaine s'arroge le droit à cette même mission, malgré sa victoire à la Pyrrhus en Corée,
- considérant que le SOLIDARITE OCCIDENTALE prôné par les Américains aurait dû les inciter à un minimum de correction,
- considérant qu'ils sont grandement cause de la tension regrettable qui existe actuellement entre deux peuples qu'ils s'évertuent à dresser l'un contre l'autre,
- considérant que les Français, taxés de colonialistes dans un dessein déterminé, n'ont aucune leçon à recevoir de ceux-là même qui n'hésitent pas sur le choix des moyens lorsqu'il s'agit de leurs propres intérêts,
- considérant qu'une telle attitude a été loin d'être celle de la France en Indochine où les populations ont triplé sous son administration,

PROTESTENT AVEC INDIGNATION contre les provocations constantes des Américains au Viet-nam,

GY/GB  
Métro : Duroc et St-François-Xavier  
Adr. Télégr. : Franceoutremer-Paris  
Tél. { SÉGuR 25.00  
      SUFFren 16.70

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
26 MAI 1955  
MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER  
27, rue Oudinot - PARIS (7<sup>e</sup>)

E

780-7  
Direction du Personnel  
et des Affaires (N<sup>om</sup> de l'Administration) ratives,  
Pensions,  
Caisse de Retraites.

N° 2613 PE.CRFOM/T

AS

- 2 - 200

CONSTATENT que ces derniers s'acharnent à détruire toute présence française par le mal qu'ils ont fait et continuent à faire à la FRANCE en INDO-CHINE

INSISTENT auprès du Gouvernement de la République pour qu'il adopte une position intrinsèque contre ces PRETENDUS ALLIES qui, sans encourir de réelles responsabilités, consacrent leurs activités à ruiner les efforts que les Français d'Indochine, respectueux de l'indépendance des États Associés, n'ont cessé de tenter en faveur d'une amitié franco-vietnamienne sincère et durable.

Saïgon, le 11 mai 1955

Le Président du Comité des Associations  
Patriotiques Françaises du Sud Viet-Nam

Paul GIOVINCCHINI

(1) Anciens Combattants, Corps Expéditionnaire, Fédération de la Résistance, A.G.R.O.V., Officiers de Réserves, Militaires de Carrière, Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Vieilles Tiges, Déportés-Résistants, F.F.L.

Bureau du Cabinet

Section du Chiffre

*Projet B*

**TÉLÉGRAMME-ARRIVÉE**

**CLAIR**

De :  
Pour : COMIGAL - SAIGON -  
ETASSOCIÉS - PARIS -

N° d'enregist' : 51812

lle  
at  
ent

Diffusion :

N° :

Date :

50755

1140/23/07

Destinataire :

A.P.

Copies à :

MINISTRE  
DIR. CAB.  
CHEF. CAB.  
E.M.P.  
M. HOPPENOT

Archives.

Honneur vous adresser ci-après les renseignements concernant principales mesures prises sur le plan local pour les ressortissants français candidats éventuels au rapatriement et au reclassement. Le 29 juin, la Délégation Générale de France au Sud-Vietnam a fait publier un communiqué reproduit ci-dessous in extenso - CITATION - Rapatriement des ressortissants français sans emploi résidant au Sud-Vietnam et aux P.M.S.

1°) Les ressortissants français sans emploi résidant au Sud-Vietnam sont invités à faire connaître avant le 31 juillet 1955 à la Délégation Générale de France au Sud-Vietnam 27, rue Chasseloup Laubat Saigon, s'ils désirent ou non être rapatriés avec leur famille en France ou dans un autre territoire de l'Union Française. Les personnes qui bien qu'ayant un emploi savent qu'elles perdront cet emploi à une date déterminée sans possibilité de reclassement sur place sont priées de faire dès maintenant la même déclaration en précisant la date à partir qu'elles désirent être rapatriées. Les personnes se trouvant dans les cas énumérés ci-dessus et résidant aux P.M.S. voudront bien effectuer leur déclaration au Bureau de la Délégation Générale de France au Sud-Vietnam, 3, avenue Paul Doumer à DALAT.

2°) Un plan de transport sera établi, les intéressés devront se tenir prêts à partir avec un préavis de 15 jours. Les embarquements pour la France seront subordonnés à la mise en place dans la Métropole des installations et organismes destinés à accueillir les réfugiés. Les personnes désirant être rapatriées sur un territoire de l'Union Française autre que la Métropole ne seront mises que si elles en sont originaires ou si elles établissent qu'elles peuvent se loger et subvenir à leurs besoins dès leur arrivée. Celles qui ne se trouveraient pas dans ces conditions

.../...

devront expressément faire connaître si elles consentent à être dirigées sur la France dans les conditions qui vont être exposées.

3°) L'attention des personnes sans emploi qui ne se seraient pas fait inscrire ou qui s'étant fait inscrire ne profiteraient pas des facilités qui leur seraient offertes est attirée sur le fait que si elles font connaître tardivement ou renouvellent leur intention de partir, elles seront inscrites à la suite des listes établies sans aucune garantie quant à la date de leur départ ni même quant à la possibilité de leur rapatriement. Il s'agit donc pour les personnes touchées par le présent avis d'effectuer dès maintenant une option absolument volontaire, aucune pression ne sera exercée mais définitive quant à leurs intentions de quitter le Vietnam ou d'y rester. Il ne saurait être question bien entendu pour les rapatriés de demander ultérieurement leur retour au Vietnam aux frais de l'Etat Français.

4°) La gratuité du passage sera accordée aux isolés et aux familles (parents et enfants mineurs) dont les ressources seront reconnues insuffisantes en application des directives données par le Département.

5°) Les rapatriés dans la Métropole seront classés en quatre catégories :

a) ceux pouvant subvenir à leurs besoins - Ils ne seront évidemment pas pris en charge par les autorités métropolitaines.

b) les vieillards, les infirmes, etc... et en général tous ceux qui ne peuvent d'une façon définitive se livrer à une activité quelconque, qui n'ont aucune ressource et dont la famille ne peut faire face à l'entretien, ils seront à la charge de l'Etat Français.

c) Les rapatriés ayant un métier mais sans ressources et ne trouvant pas immédiatement de travail justifiant de leurs qualifications d'anciens salariés - Ils bénéficient des allocations de chômage et des prestations familiales ainsi que de l'assistance médicale gratuite.

d) Les rapatriés sans ressources n'ayant pas de métier ou de références permettant d'envisager leur reclassement rapide - Ils seront envoyés dans des centres de formation professionnelle accélérée en vue de l'apprentissage d'un métier manuel. Ils y effectueront un stage de 6 mois pendant lequel ils bénéficieront d'un salaire mensuel de 25.000 francs auquel s'ajouteront les prestations familiales y compris éventuellement l'indemnité de salaire unique. Ils seront bénéficiaires des assurances sociales. Les rapatriés ne rentrant pas dans la catégorie (d) ci-dessus et qui

cependant voudraient suivre les cours de formation professionnelle accélérée y seront admis. Leur cas sera examiné individuellement en ce qui concerne les avantages dont ils pourront éventuellement bénéficier, les rapatriés devant suivre des cours de formation professionnelle accélérée seront soumis avant leur embarquement à des tests psychotechniques destinés à guider leur orientation professionnelle. Le classement dans la catégorie sera effectué avant embarquement également sur le vu des conclusions d'un examen médical effectué sur la demande des intéressés.

6°) Des renseignements complémentaires pourront être obtenus au Service Social de la Délégation Générale de France à Saigon et à son Bureau de DALAT notamment en ce qui concerne les rapatriés désireux de se fixer à la terre dans la province française. L'octroi d'avances par le Crédit Lyonnais aux rapatriés dont les fonds seraient bloqués en banque à Saigon dans l'attente d'un transfert et qui désireraient acheter des immeubles ou des fonds de commerce. Le Centre à forme communautaire d'Oublaïsse dans l'Indre qui, sous certaines conditions, peut recevoir dès maintenant 14 familles totalisant au maximum 55 personnes et comprenant au moins un adulte valide même sans métier par famille.

Saigon, le 29 juin 1955

Le Délégué Général de France au Sud-Vietnam

MIALIN

FIN CITATION -

Ce communiqué a été diffusé par la radio pendant 5 jours consécutifs, a paru dans la presse locale et a été adressé individuellement à tous les Français du Nord-Vietnam se trouvant dans les camps de réfugiés. Il semble avoir donné de bons résultats puisque des demandes nombreuses sont déposées à la Délégation Générale parallèlement et depuis de longs mois nos compatriotes sans emploi ont été invités à déposer des demandes de reclassement que je vous ai adressées périodiquement. Elles se trouvent actuellement entre les mains de la Commission Interministérielle; de plus, d'autres avis ont été diffusés.

1°) Avis concernant l'ouverture de chantiers pour la construction d. Barrage de Yate en Nouvelle Calédonie avec offre de 300 emplois environ. Cet avis a été également diffusé par la Presse, la Radio et adressé individuellement aux personnes se trouvant dans les camps de réfugiés français.

2°) Divers avis concernant le recrutement de radio électriciens des P.T.T. et d'autres spécialistes. J'ajoute qu'un communiqué comparable dans ses termes à celui publié par le Délégué Général de France au Sud Vietnam a été diffusé le 15 juillet 1955 par le Délégué Général de France au Centre Vietnam; ce dernier avis a touché l'ensemble des Français de HUE, TOURANE, NHAT LANG et des Provinces du Centre Vietnam.

COMIGAL.



BUREAU DU CABINET  
Section du Chiffre

**TÉLÉGRAMME - DÉPART**

**SECRET**

*W. Ristuccini*

Paris, le 27 JUIL 1955

Destinataire : COMICAL SAIGON 1598-1599

Urgence : (")

- Priorité absolue
- Urgent
- Normal

Diffusion :

- Ministère
- Bir Cab
- Chef Cab
- AP3
- Archives

A.P.  
M. SURLAUX

R.V.L. 5985 CAS du 4 Juin 1955 -

Le rapport de mission de M. SURLAUX indique que la FOMFI verse aux réfugiés français une allocation mensuelle de 300 piastres par enfant à charge.

Je suis ainsi amené à me demander si les mêmes enfants ne sont pris en compte simultanément dans les plans d'évacuation que vous avez établis au titre de l'aide aux réfugiés et dans les plans d'évacuation dressés par la FOMFI, objet de votre lettre citée en référence.

Au cas où vos vérifications feraient apparaître pareille interférence, je vous serais obligé de réviser d'urgence les bases des prévisions et propositions contenues dans votre lettre relative à la FOMFI./.

Direction ou  
Service expéditeur

AFFAIRES POLITIQUES / AP3

Approuvé par :

Signé : RISTERUCCI

Présenté par :

le chef du SAF p.i.

(1) Indiquer le degré d'urgence en rayant les mentions inutiles

Jeune 1929  
187-8

**WHAT ONE SHOULD KNOW**  
**ABOUT**  
**INDOCHINA**

---

IMPRIMERIE FRANÇAISE D'OUTRE-MER  
3, rue Rudyard-Kipling — Saigon.

# ASSOCIATED STATES OF INDOCHINA

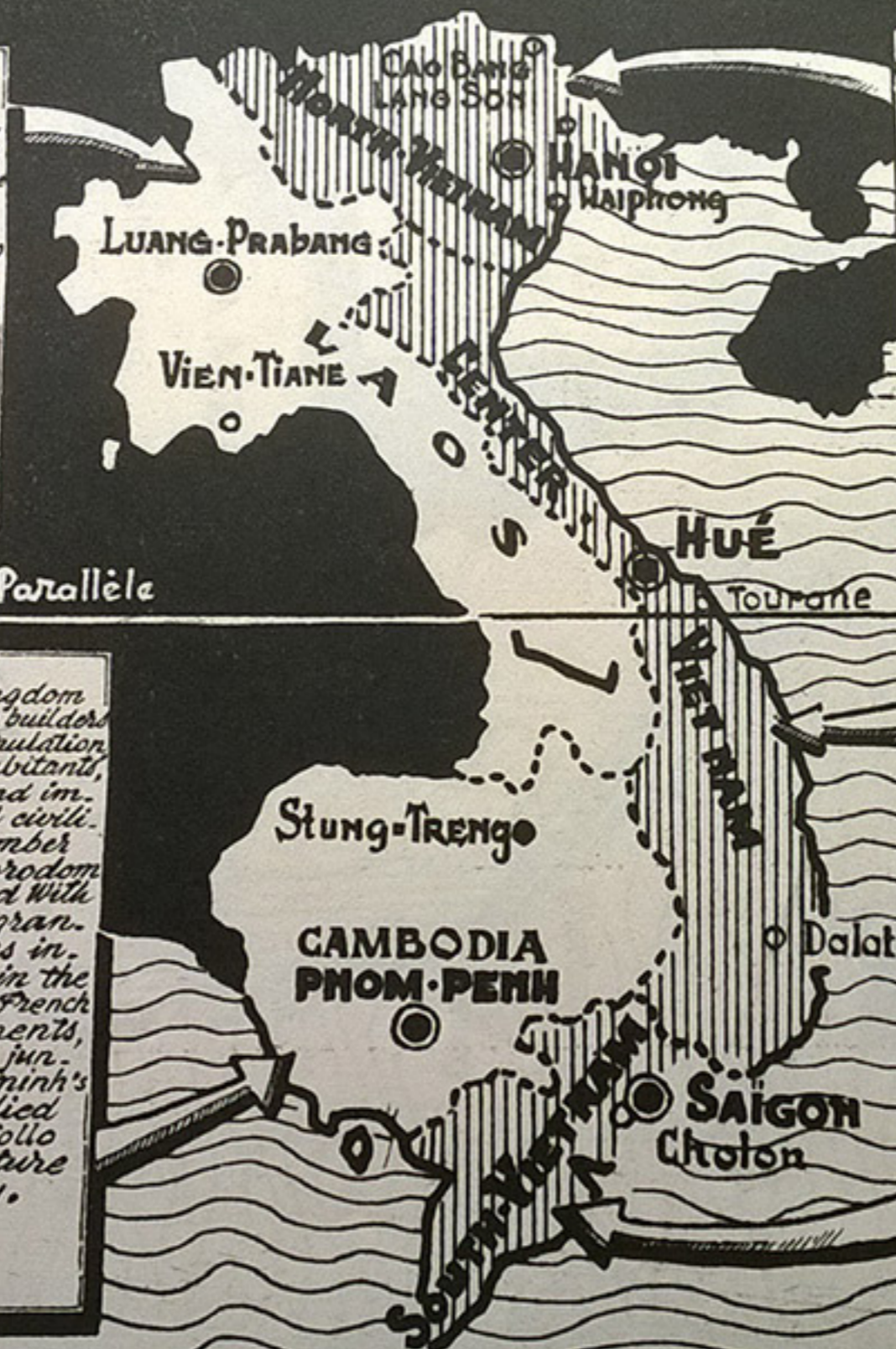
## LAOS

A Kingdom of Hind civilization. One million inhabitants, the majority of whom are addicted to rural activities. There were rebels in Laos too, but they made their submission to King Sisawang Wong when they learned that a treaty had been signed in Paris on July 19th 1949, providing for the independence of Laos, granted by France, within the framework of the French Union.

16<sup>ème</sup> Parallèle

## CAMBODIA

The ancient Kingdom of the Khmers, the builders of Angkor. The population now 3 million inhabitants, is mostly rural and imbued with Hind civilization. On November 8th 1949, King Norodom Sihanouk signed with France a treaty granting his country's independence within the framework of the French Union. Rebel elements, scattered in the jungle at the Vietminh's instigation, rallied the King's flag following the signature of this treaty.



## VIETNAM

A state made up of three countries: Tonkin, Annam and Cochinchina. A total population of 20 million people of homogeneous lineage. Confucian civilization. The main dwelling areas are the Tonkin and Cochinchinese deltas and the hollows alongside the China Sea coast. The Vietnamese are intelligent, eager to learn, industrious and hard working. France's influence has been brought to bear on Vietnam ever since the middle of the 18th century. She first obtained a foothold in the country in 1863. Her action was felt in all spheres: pacification, medical assistance, public works, agriculture and industry. Her methods of education furthered the training of elites speaking our language fluently and provided for the promotion of elementary education among all classes of the population. An increase in the means of intercourse, important irrigation works, the opening of plantations and workshops helped to raise the Vietnamese population's standard of living. Stirred up by the wind of emancipation which followed Japan's successes, Vietnam, like Burma, Indonesia and others, demanded her independence as soon as the war was over. The Vietminh party, of communist obedience, made capital of this nationalist wave and stood up against the French. Having accepted to sign an agreement with Ho Chi Minh, the Vietminh leader, in March 1946, France, towards the end of the year, became aware of her interlocutor's faithlessness. She then turned to Bao-Dai, representative of the monarchic tradition, with whom she signed a treaty on March 8th 1949. Coupling Bao-Dai's efforts with her own, she follows up the pacification of Vietnam.

# INDOCHINA IN SOUTH-EAST ASIA

**BURMA:** A Republic, granted its independence by Britain in October 1947. The present situation is one of utter confusion owing to communist agents whose action aims at turning to account racial antagonism. This is the worst example of the dramatic hindrances arising from independence granted before the political elites are fit to assume the responsibility of power.

**CHINA:** The union between Chang Kai Shek and Mao Tse Tung against Japan breaks up in 1947. Hostilities are resumed. The largest portion of China falls under communist control. With a view to safeguarding her commercial interest in China, Britain recognizes Mao Tse Tung. The Americans are loath to abandon Chang Kai Shek. The French, rendered uneasy by the recently proclaimed communion of interests between Mao Tse Tung and Ho Chi Minh, are determined to defend the Tonkinese frontier. China has become the Soviet action's essential relay in South East Asia.

## PHILIPPINES:

Formerly under American Control. An independent republic as from July 1946. The U.S. retain strategic bases. An economic treaty with the U.S. secures the Philippines products free admittance into American markets. Everything going on smoothly in the big centres, but the interior of Luzon, the main island, is in rebellion. Bodies of armed peasants, acting at communist agents' instigation, demand the partition of the land.

**SIAM:** An independent state which, during the war, played into Japan's hand, so as to appropriate the North Cambodian provinces and some of Malaya's and Burma's territories. Following Japan's defeat, a communist sponsored government with officially supported Indochina's Vietminh by supplying them with arms. Marshal Phibul Sengrang, who came into power in 1947, is standing out with communism.

**INDIA:** An independent state as from August 15th 1947, whose component elements, India and Pakistan, are members of the British Commonwealth. For lack of administrative and technical personnel, India has called upon British citizens who, moreover, still hold important shares in electrical, mining, textile and iron plants as well as in tea plantations. Pandit Nehru, head of India's government, wants his country to take the lead in new nationalist, anti-communist Asia. This ambition accounts for his accommodation policy, considering the Communist elements in China, Indonesia and Indochina as pure nationalists, while severely repressing communist intrigues in India and particularly in Bengal.

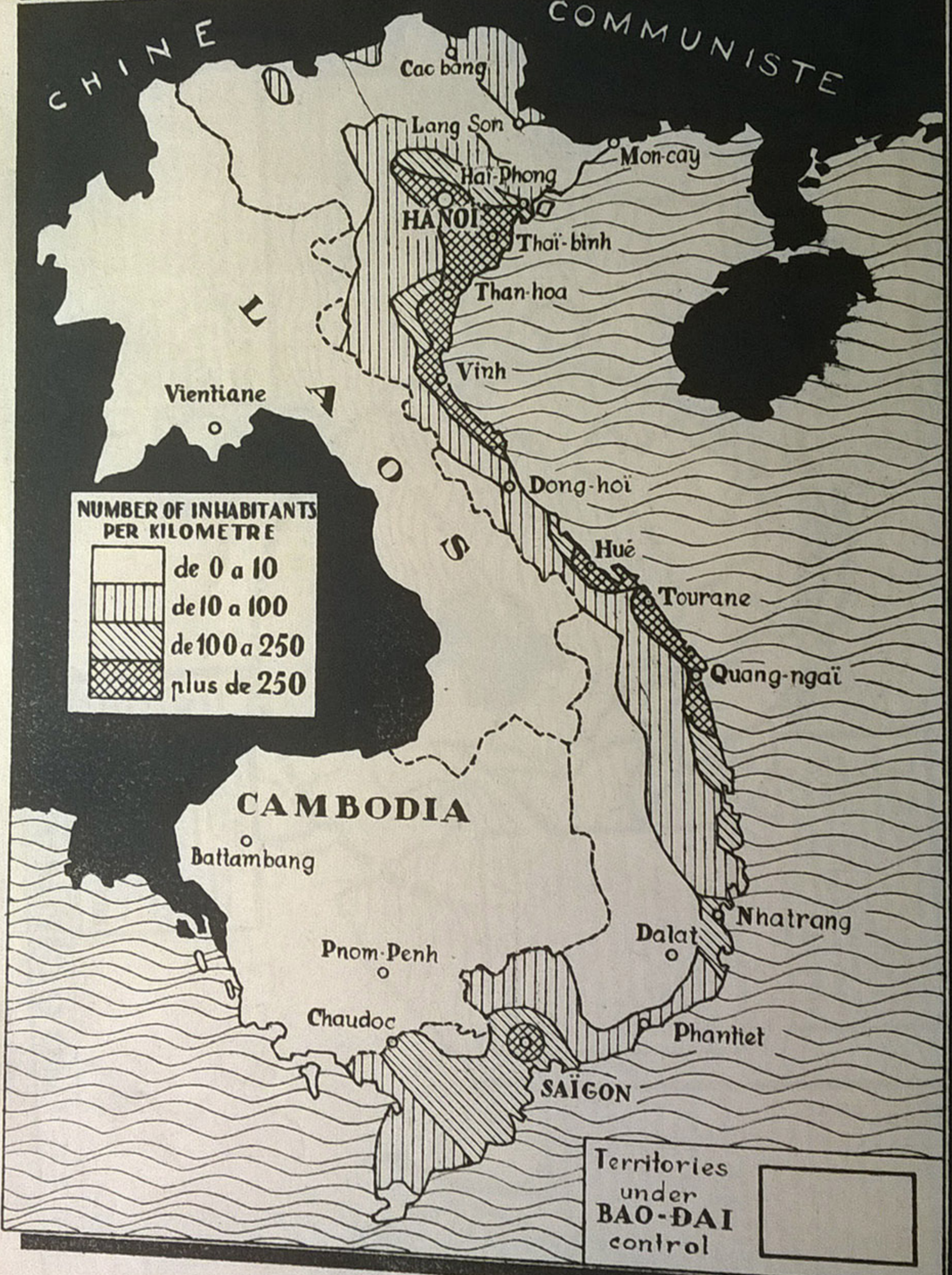
**MALAYA:** The Federation's total population of 5 million includes nearly 2 million proletarian Chinese labouring under Moscow's obedience. The British authorities have undertaken relentlessly to repress terrorism whose action is felt in the plantations, mining concerns and among isolated farmers.

**INDONESIA:** Java, Sumatra, Borneo and the Celebes proclaimed their independence in August 1945, at the Japanese occupiers' instigation. A four year period of guerrilla and negotiations led to a Dutch-Indonesian treaty recognizing this independence. The Dutch and Indonesians are on an equal footing since October 1949. Rebellion, brewing in the islands, is hanging over the Dutch and moderate Indonesians.

SAIGON

2600 Kms

# BAO-DAI AND HO-CHI-MINH TERRITORIAL CONTROL (APRIL 1950)



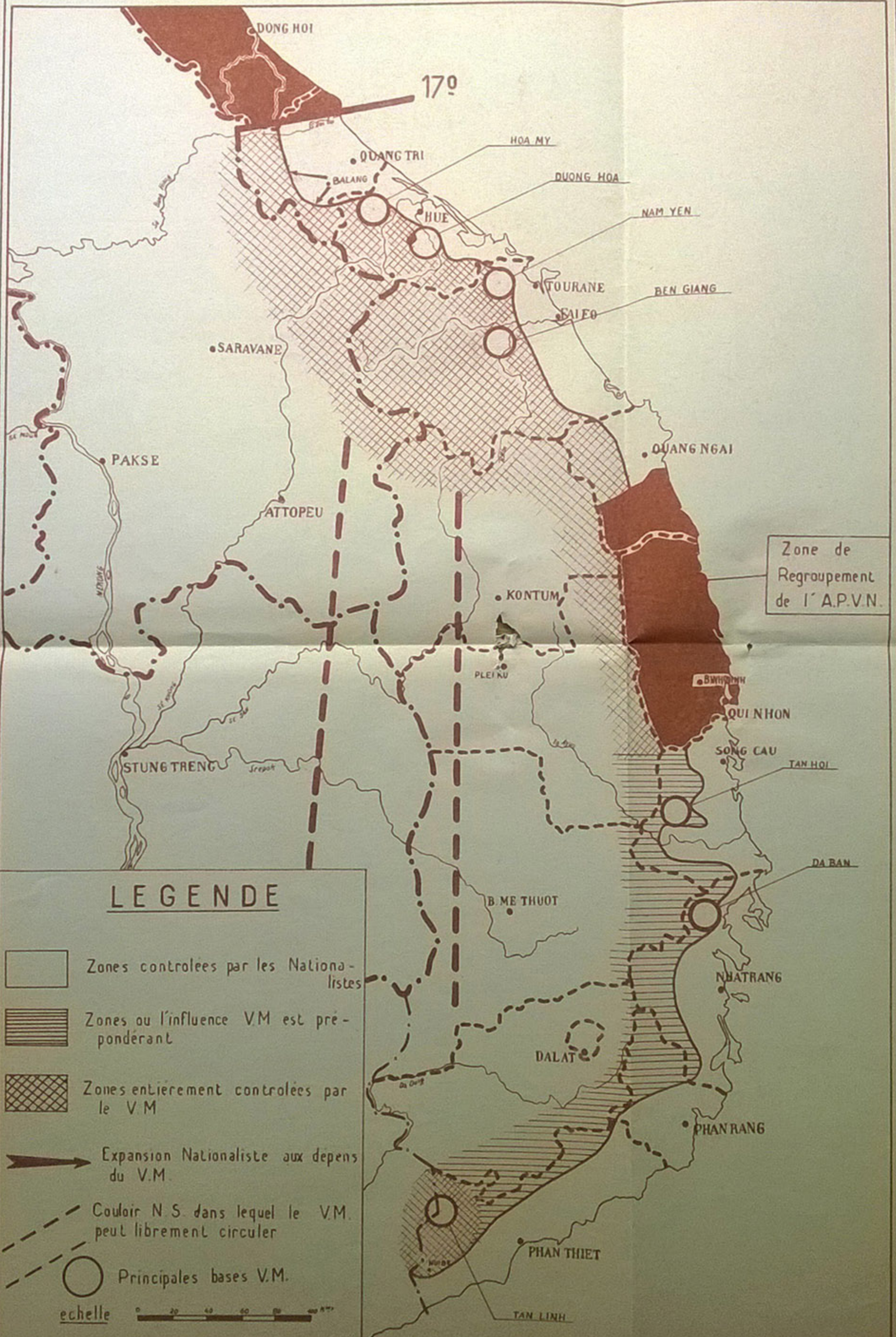
**NUMBER OF INHABITANTS PER KILOMETRE**

	de 0 a 10
	de 10 a 100
	de 100 a 250
	plus de 250

Territories under BAO-DAI control

# Croquis Schématique des Forces en Présence au Centre VIET-NAM








" Au 20 Mars 1955 "

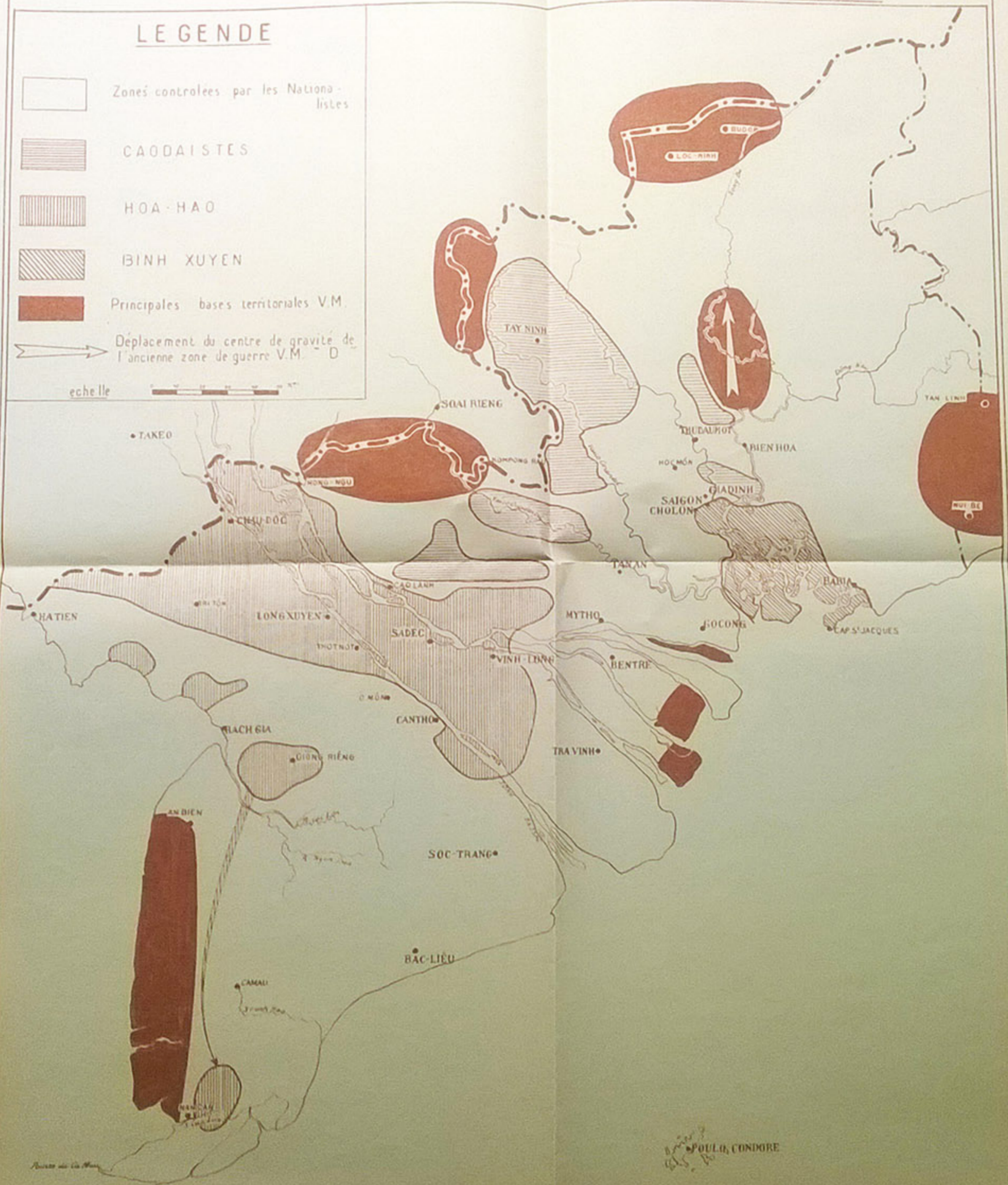


ANNEXE N°1 à la note N°605/D.G.D. du 29 MARS 1955  
CROQUIS SCHEMATIQUE des FORCES  
en PRESENCE au Sud-VIET-NAM

" Au 20 MARS 1955 "

LEGENDE

-  Zones contrôlées par les Nationalistes
  -  CAODAIISTES
  -  HOA-HAO
  -  BINH XUYEN
  -  Principales bases territoriales V.M.
  -  Déplacement du centre de gravité de l'ancienne zone de guerre V.M. - D
- echelle 



POULO, CONDRE